



24 JANVIER 2023

RFCO RENCONTRES FORMATION - COMPÉTENCES DES OUTREMERS

3^e ÉDITION CANNES

En partenariat avec





Ouverture

Pascale Romenteau

Directrice générale, Centre Inffo



En partenariat avec

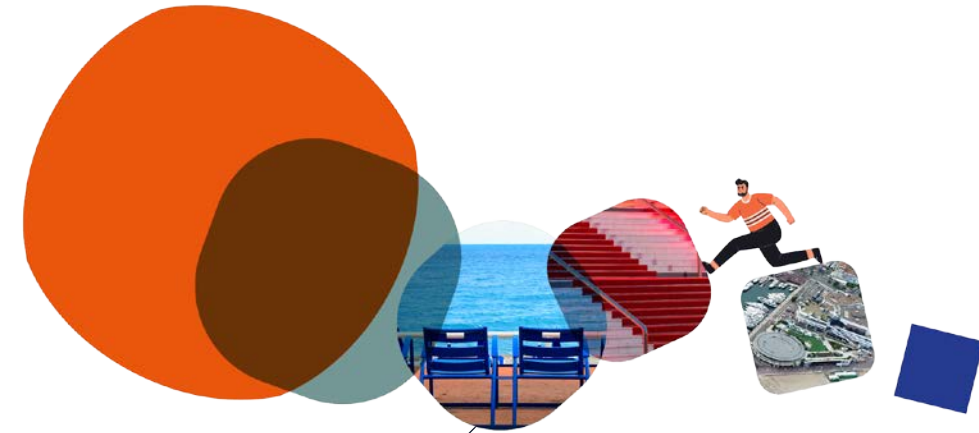


Conférence plénière

Réforme et intervention des Régions, que s'est-il passé depuis la loi de 2018 ?



Valérie MICHELET, Juriste sénior, Centre Inffo



Installation de nouveaux acteurs

Transformation du système et période(s) de transition

LES AXES DE LA RÉFORME

Simplifier la gouvernance pour mieux réguler le système de la formation et de l'alternance

Développer l'alternance et accompagner les TPE-PME

Mettre l'individu au centre

Simplifier le recouvrement des contributions formation et apprentissage

Mieux réguler et professionnaliser le marché de la formation

ANNÉES

1^{er} janvier
2019

1^{er} avril
2019

1^{er} janvier
2020

1^{er} janvier
2022

ACTEURS

**France
Compétences**

**Opérateurs de
compétences**

**CDC
Association
transition
professionnelle
CEP**

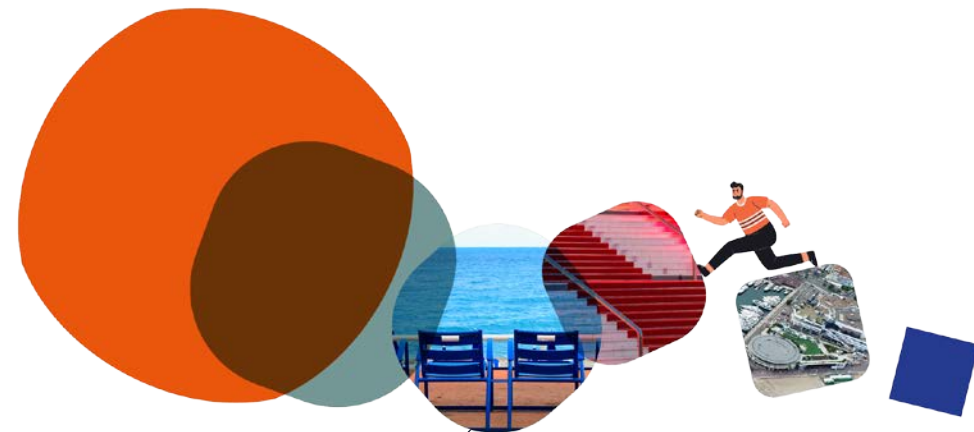
**Urssaf
Organismes
certificateurs
accrédités**



En partenariat avec



France compétences : la clé de voûte du nouveau système



Mise en place
1^{er} janvier 2019

France
compétences

EPA
Gouvernance quadripartite

Principales missions

Financer le système

de formation professionnelle et
d'apprentissage de façon
optimale et soutenable

Réguler le marché

pour favoriser l'identification des
besoins en compétences et faire
évoluer les modèles
économiques et pédagogiques

Améliorer la transparence et la mise en synergie des acteurs

du système de formation
professionnelle et
d'apprentissage



Principales missions

Financer

- Assurer une veille sur la soutenabilité financière du système
- Répartir l'ensemble des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- Organiser et financer le Conseil en évolution professionnelle des actifs occupés par appel d'offres territoriales
- Gérer et piloter la péréquation interbranche au profit de l'alternance
- Organiser la convergence des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Réguler

Principales actions

- Établir et garantir la pertinence des certifications professionnelles
- Réguler la qualité des actions de formation
- Réguler les coûts et les règles de PEC (observatoire des couts alternance/projet transition professionnelle)

Améliorer

- Participer à une plus grande transparence du système (recommandations, avis, Compte rendu annuel de l'usage des fonds, réalisation enquête ...)
- Contribuer à l'outillage de certains acteurs intermédiaires (SI commun Association de transition professionnelle)
- Mieux faire comprendre leurs droits aux usagers et faciliter la résolution des différends (médiation)
- Améliorer l'identification des besoins en compétence des entreprises (grâce à l'animation des observatoires de branches et à la certification professionnelle)



France compétences

Principales missions

Financer

Affectation chaque année le produit des contributions des employeurs pour la formation professionnelle qui lui sont versées (déduction faite de la dotation versée à l'Etat pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi) et détermine le montant des différentes dotations dans le respect de fourchettes fixées par voie réglementaire

Consolidation de l'ensemble des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage au sein d'un référentiel

Réguler

Principales réalisations

Labellisation de 7 instances habilitées pour 3 ans à délivrer la marque Qualiopi.

Organisation de la conférence annuelle sur la qualité de la formation dans l'enseignement supérieur

Sélection des opérateurs régionaux chargés de délivrer le CEP pour les actifs occupés du secteur privé pour la période 2020-2023.

Procédure de déclaration des habilitations par les organismes certificateurs

Harmonisation des règles de prise en charge des demandes de projets de transition professionnelle (délibérations)

Collecter et analyse des données de comptabilité analytique des CFA.

Publication du vadémecum du RNCP

Publication de la liste des métiers émergents

Lancement du chantier des équivalences entre certifications professionnelles

Améliorer

Lancement des travaux pour la mise en place d'une grande bibliothèque numérique destinée à faciliter l'accès aux travaux produits par les observatoires de branche.

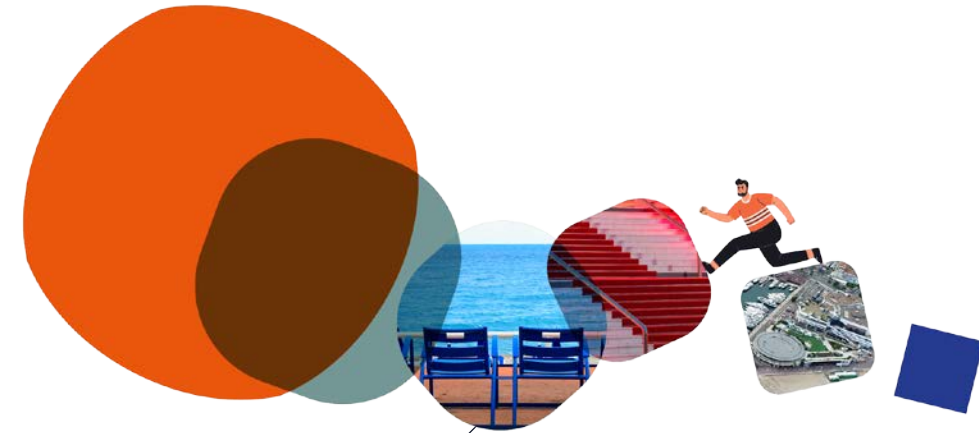
déploiement du système d'information (SI) des Associations Transitions Pro.

Publication du rapport de la Médiatrice 2021 : 3 ans au service des usagers



En partenariat avec





Opérateurs de compétences : 11 « filières » économiques

Mise en place
1^{er} avril 2019

Opérateur de
compétences

Gouvernance paritaire
Agréé par l'Etat

Compétence nationale – organisé en logique de filière

Principales missions

Financer

- L'alternance
- Les actions de développement de compétences des salariés occupés dans des entreprises de moins de 50 salariés
- Les dépenses de fonctionnement d'observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ)

Accompagner

Appui technique aux branches professionnelles (politique de certification professionnelle, détermination des niveaux de prise en charge des contrats en alternance, GPEC)

Services de proximité en direction des entreprises (analyse et la définition des besoins, promotion de l'AFEST et la FOAD, information sur les enjeux liés au développement durable, accompagnement dans les projets d'adaptation à la transition écologique, notamment par l'analyse et la définition des besoins en compétences).

Autres missions

- Collecter les contributions supplémentaires (contributions conventionnelles et volontaires)
- Veiller à l'adéquation financière des prestations achetées aux besoins de formation, à l'ingénierie pédagogique déployée par le prestataire, à l'innovation des moyens mobilisés et aux tarifs pratiqués dans des conditions d'exploitation comparables
- Procéder à des contrôles afin de s'assurer de la qualité des formations effectuées.



En partenariat avec



Panorama des OPCO présents sur les territoires d'outre-mer

En outre-mer, seuls des **opérateurs de compétences interprofessionnels** peuvent en principe gérer les financements de la formation pour les entreprises.



Toutefois, en **Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion**, des opérateurs de compétences agréés d'une ou plusieurs branches professionnelles sont autorisés à gérer les contributions lorsqu'ils sont en mesure d'assurer des services de proximité auprès des entreprises concernées et, notamment, la mise en œuvre de partenariats pour le déploiement d'actions de formation sur les territoires concernés.



En partenariat avec



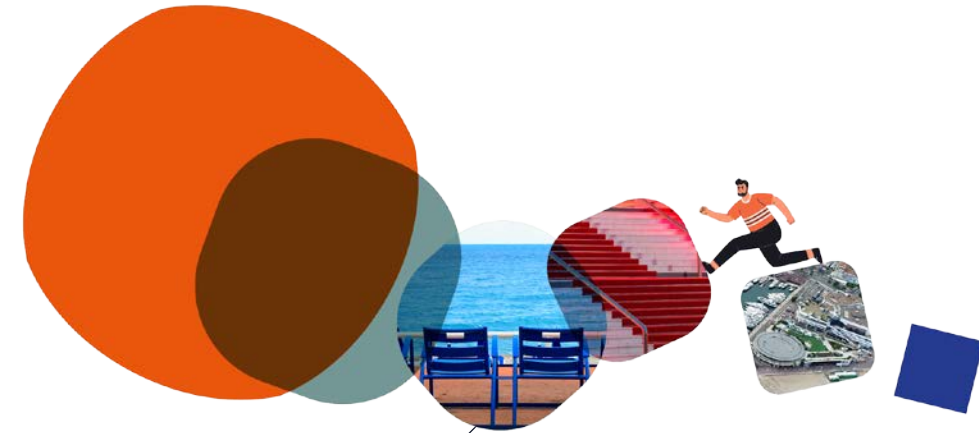
Panorama des OPCO présents sur les territoires d'outre-mer

A Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, seul l'opco Akto est autorisé, jusqu'au 31 décembre 2025, à gérer les contributions dédiées au développement de la formation professionnelle et à l'alternance.



En partenariat avec





Caisse des dépôts : désintermédiation du CPF



Gestion du CPF depuis
novembre 2019

Institution financière sous contrôle permanent d'une
commission de surveillance présidée par un parlementaire, qui
rend compte au Parlement, au moins une fois par an

Caisse des dépôts

Principales missions

Assurer la gestion financière du CPF

- Mutualisation des fonds versées par France compétences
- Gestion des fonds versés au titre des abondements de quelque nature qu'ils soient
- Garantir la trajectoire financière (rend compte de l'utilisation de ses ressources et de ses engagements financiers à France compétences)
- Assurer la prise en charge des actions de formation de l'inscription du titulaire du compte aux formations jusqu'au paiement des prestataires de formation

Organisation et gestion du service dématérialisé

Permettant :

- au titulaire de consulter le montant de ses droits inscrits sur son compte et des abondements dont il peut bénéficier, de disposer d'un passeport d'orientation, de formation et de compétences, d'accéder à des informations sur les formations éligibles et d'acheter la formation choisie ;
- le référencement de l'offre de formation éligible.

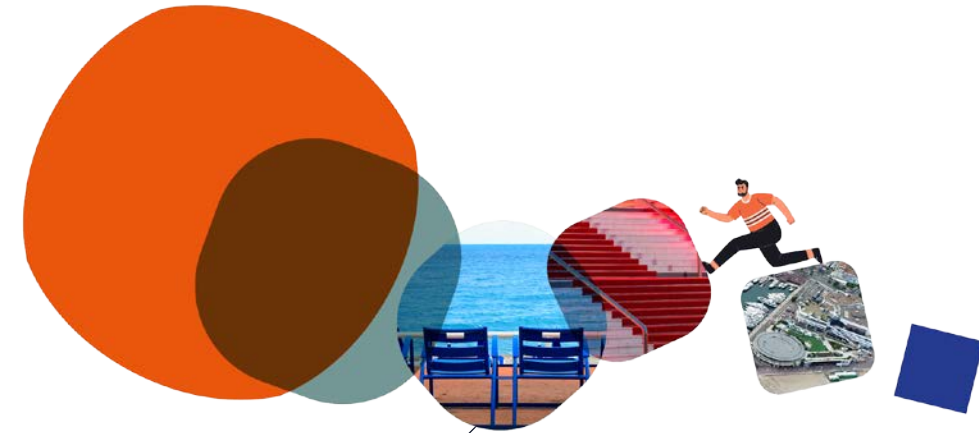
Autres missions

Procéder à des contrôles afin de s'assurer de la qualité des formations effectuées.



En partenariat avec





Transition Pro : acteurs des transitions professionnelles

Mise en place
1^{er} janvier 2020

Association de
transition
professionnelle

Gouvernance paritaire
Agréée par l'Etat

Compétence régionale – interprofessionnelle

Principales missions

Financer

- Projet de transition professionnelle (rémunération + cotisations sociales, frais pédagogiques, frais liés à la validation)
- VAE

Accompagner/Organiser

- Attester du caractère réel et sérieux du projet de reconversion dans le cadre du dispositif de démission-reconversion
- Suivre la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle sur le territoire régional.

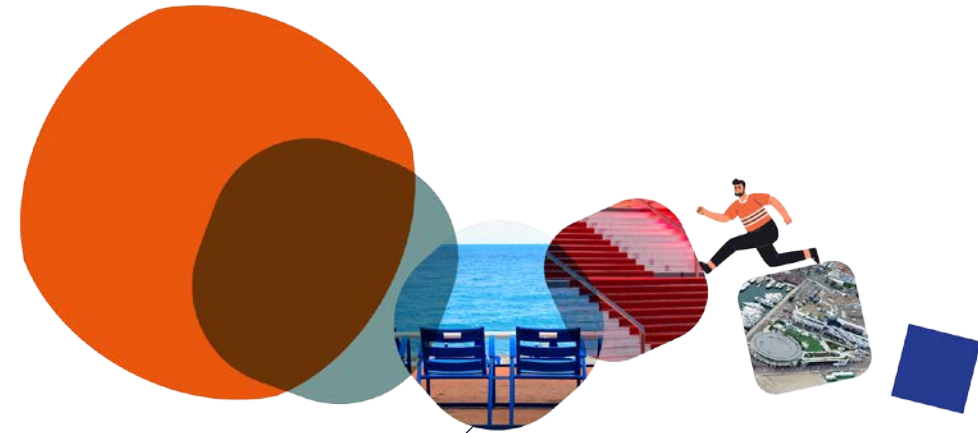
Autres missions

- Veiller à l'adéquation financière des prestations achetées aux besoins de formation, à l'ingénierie pédagogique déployée par le prestataire, à l'innovation des moyens mobilisés et aux tarifs pratiqués dans des conditions d'exploitation comparables
- Procéder à des contrôles afin de s'assurer de la qualité des formations effectuées.



En partenariat avec





Gouvernance

Place et rôle des Régions et collectivités

Compétence FPC

CHEF DE FILE, la région définit et met en œuvre la politique de formation professionnelle

Rôle des régions **CONFORTÉ**
MAIS ...

Etat peut mettre en œuvre un programme national (ex PIC)

OBJECTIFS du programme national

MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT
du programme national

Répondre à un besoin additionnel de qualification

Conventionnement avec la Région, pouvant être prévu dans le CPRDFOP (2)

PUBLICS du programme national (1)

A DEFAUT conventionnement avec :

Personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat

Jeunes sortis du système scolaire sans qualification

Pôle emploi, pouvant, dans ce cadre, procéder ou contribuer, pour le compte de l'État, à l'achat des formations

L'une des institutions participants au service public de l'emploi

ET

OU

- (1) En insistant en priorité sur les personnes en situation d'illettrisme, avec ou sans activité professionnelle
- (2) Ces actions peuvent notamment prendre en compte les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



En partenariat avec



Place et rôle des Régions et collectivités

Compétence Apprentissage

Rôle des régions
AMOINDRI ...

MAIS la région **PEUT CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES CFA** quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient.

Ces dépenses s'inscrivent dans les orientations du CPRDFOP. Il peut s'agir de :

- Suppression des compétences des régions en matière d'apprentissage
- Suppression de la fraction régionale de la taxe d'apprentissage (1,6 Md€)
- Fin du régime d'autorisation préalable via la conclusion d'une convention entre la Région et l'organisme gestionnaire du CFA

dépenses de fonctionnement
(majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les OPCO)

dépenses d'investissement
(subventions)



Place et rôle des Régions et collectivités

Compétence Information et orientation des élèves et des étudiants

Rôle des régions
RENFORCÉ

ELABORE ET DIFFUSE la documentation nécessaire à l'orientation scolaire et professionnelle



TRANSFERT DES MISSIONS EXERCÉES PAR LES DRONISEP (qui a entraîné un transfert de services et potentiellement le personnel) en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation

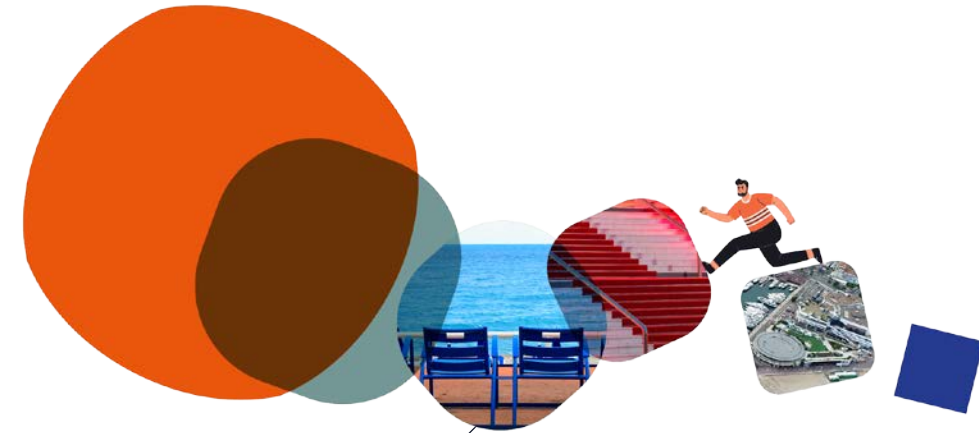
ORGANISE DES ACTIONS D'INFORMATION sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen, sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves/étudiants/apprentis et leur famille

Un cadre national de référence a été établi **conjointement entre l'Etat et les régions** pour définir les conditions dans lesquelles l'État et les régions exercent leurs missions respectives et les principes guidant leur intervention dans les domaines de l'information et de l'orientation à destination de tous les publics



En partenariat avec





Crefop : consolidation dans l'écosystème

CREFOP

MISIONS/FONCTIONNEMENT

Mise en cohérence des missions et des modalités d'organisation et de fonctionnement du fonctionnement des Crefop avec les évolutions introduites par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel notamment impacts liés à la :

Suppression du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Réforme du financement de l'apprentissage



En partenariat avec



CREFOP

Suppression du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

CONTEXTE

La loi du 5 septembre 2018 a supprimé le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP). Une partie de ses missions a été intégrée à la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle.

IMPACTS

Crefop toujours destinataire des comptes rendus des séances plénières et des commissions de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que de ses études et travaux.



En partenariat avec



CREFOP

Réforme de l'apprentissage

CONTEXTE

La loi du 5 septembre 2018 a profondément revu la gouvernance et le pilotage de l'apprentissage,

IMPACTS

Le Crefop formule toujours un **AVIS** :

- sur la carte régionale des formations professionnelles initiales, à l'exclusion de l'apprentissage
- du bureau sur les listes arrêtées par le préfet de région des organismes participant au service public de l'orientation et des écoles et établissements habilités à percevoir le solde de la taxe



CREFOP COMPOSITION

Tirer les conséquences :

de la réforme de l'organisation
territoriale de l'Etat dans le champ de la
formation professionnelle

de l'entrée en application de la loi de
lutte contre le dérèglement climatique n°
2021-1104 du 22 août 2021 ayant prévu
la présence au Crefop de personnalités
qualifiées dans le domaine de la
transition écologique



En partenariat avec



CREFOP - COMPOSITION

Guadeloupe – Guyane – Martinique - Réunion

Membres de droit

Préfet ou son représentant

Et, selon le cas :

- Président du conseil régional en Guadeloupe et à La Réunion,
- Président de l'assemblée de Guyane
- Président du conseil exécutif de la Martinique

Membres nommés par arrêté du préfet

Huit représentants de l'Etat

Sept représentants de la région désignés par le conseil régional, ainsi que le président du conseil départemental ou son représentant en Guadeloupe et à La Réunion, huit représentants de l'assemblée de Guyane et huit représentants de l'assemblée de la Martinique

Un nombre compris entre cinq et onze de représentants salariés/employeurs désignés par leurs organisations respectives

Des représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles implantés localement

Des personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique nommées après avis du président du conseil régional en Guadeloupe et à La Réunion, du président de l'assemblée de Guyane ou du président du conseil exécutif de la Martinique et du président du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique, et de Guyane ou du président du conseil économique, social et environnemental de Guadeloupe et de La Réunion



En partenariat avec



CREFOP - COMPOSITION

Saint-Barthélemy - Saint-Martin

Membres de droit

- Représentant de l'Etat
- Président du conseil territorial

Membres nommés par arrêté du représentant de l'Etat dans chacune des collectivités

Six représentants de l'Etat

Six représentants de la collectivité d'outre-mer désigné par le président du conseil territorial

Un nombre compris entre quatre et huit, de représentants salariés/employeurs désignés par leurs organisations respectives

Des représentants des principaux opérateurs de l'emploi
personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique, après avis du président du conseil régional et du conseil économique, social et environnemental régional.



CREFOP - COMPOSITION

Saint-Pierre-et-Miquelon

Membres de droit

Représentant de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon
Président du conseil territorial

Membres nommés par arrêté du représentant de l'Etat

Quatre représentants de l'Etat

Trois représentants de la collectivité d'outre-mer désigné par le président du conseil territorial

Un nombre compris entre quatre et six de représentants
Salariés/employeurs désignés par leurs organisations respectives

Des représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles implantés localement

Des personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique, après avis du président du conseil régional et du conseil économique, social et environnemental et culturel régional.



CREFOP - COMPOSITION

Mayotte

Membres de droit

- Préfet ou son représentant
- Président du conseil départemental

Huit représentants de l'Etat

Sept représentants du Département de Mayotte désignés par le conseil départemental, ainsi que le président du conseil départemental ou son représentant

Membres nommés par arrêté du préfet

Un nombre compris entre cinq et onze de représentants

Salariés/employeurs désignés par leurs organisations respectives

Des représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles implantés localement

Des personnes qualifiées dans le domaine de la transition écologique, après avis du président du conseil régional et du conseil économique, social et environnemental.



CREFOP Nouveautés

Les services de l'Etat en région s'appuient sur les CREFOP pour constituer et valider des **listes permettant d'identifier les métiers porteurs sur les territoires**, ce qui permet de partager dans ce cadre quadripartite les enjeux stratégiques autour du déploiement de **Transitions collectives - Transco**.

Les listes validées par le CREFOP permettent d'instruire les demandes de prise en charge de parcours de Transitions collectives – Transco par les partenaires sociaux dans le cadre de l'association Transition Pro.



En partenariat avec



CREFOP EST INFORME

En **Guadeloupe**, en **Guyane**, en **Martinique**, à la **Réunion**, à **Mayotte**, le comité doit être informé chaque année :

- des activités de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité et du service militaire adapté dans la collectivité
- du bilan des activités du Conseil départemental, de l'assemblée de Guyane ou de l'assemblée de Martinique en matière d'aide à l'insertion sociale et professionnelle
- par les services compétents de l'Etat, des données relatives au territoire d'outre-mer concerné figurant dans les états statistiques et financiers des opérateurs de compétences.





Merci de votre attention



Table ronde

Trois ans après la loi, quelle stratégie formation dans les territoires ultramarins ?

- **Mme Karine CRESSON-IBRIS**, Vice-présidente en charge de l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, **Collectivité territoriale de Guyane**
- **Mme Jennifer LINON**, Présidente de la Commission formation professionnelle, insertion et apprentissage, **Région Guadeloupe**
- **M. Daoud SAINDOU MALIDE**, Vice-président en charge de la formation et de l'éducation, **Département de Mayotte**
- **Mme Karine NABÉNÉSA**, Vice-présidente, Déléguée à la formation professionnelle et l'apprentissage, **Région La Réunion**
- **Mme Dominique LOUISY-DEMOCRITE**, 3ème vice-présidente en charge du développement Humain, **Collectivité territoriale de Saint-Martin**





Pause



Table ronde

Orientation et entrée dans la voie professionnelle

- **Mme Karine NABÉNÉSA**, Vice-présidente, Déléguée à la formation professionnelle et l'apprentissage, Région La Réunion
- **Mme Cecilia TOSS-ZULEMARO**, Responsable du service ingénierie des politiques de formation, Collectivité territoriale de Guyane
- **Mme Jessie DAUBAHADOUR-THENARD**, Chargée de mission auprès du DGS, Mission apprentissage et formation professionnelle, Collectivité de Saint-Martin
- **Mme Marie-Claude BELIN-PHEDRE**, Directrice technique, Pôle Information, Animation, Professionnalisation, Agefma

SPRO

Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle

Dans ce cadre, la **finalité** du SPRO est de **garantir l'accès** à :

→ une **information gratuite, complète et objective** sur :

- les métiers,
- les formations,
- les certifications,
- les débouchés et les niveaux de rémunération

→ des **services de conseil et d'accompagnement en orientation** :

- de qualité
- organisés en réseaux

Le SPRO concourt à la mixité professionnelle en luttant contre les stéréotypes de genre.



SPRO

Région définit avec l'Etat et met en œuvre le SPRO ...

Dans ce cadre, **mission** est confiée à la région de :

veiller à la maîtrise par les membres du SPRO des cartes de formation, des programmes et opportunités d'insertion du territoire	s'assurer de la qualité et de l'objectivité des conseils en orientation, coordonner les offres de services disponibles dans une logique d'accompagnement tout au long de la vie	organiser sur son territoire le réseau des centres et points d'information et de conseil sur la VAE
---	---	---

OUTILS

CPRDFOP définit notamment, sur le territoire régional et le cas échéant par bassin d'emploi, les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation, afin d'assurer l'accessibilité aux programmes disponibles..., un **schéma prévisionnel de développement du SPRO et les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la VAE**



En partenariat avec

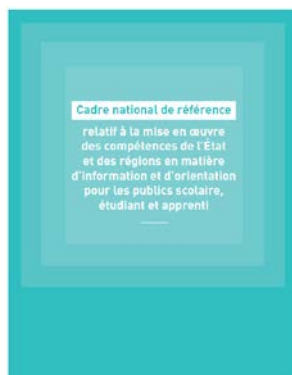


Compétence Information et orientation des élèves et des étudiants

Chef de file en matière d'orientation

Rôle des régions RENFORCÉ

ELABORE ET DIFFUSE la documentation nécessaire à l'orientation professionnelle	TRANSFERT DES MISSIONS EXERCÉES PAR LES DRONISEP (qui a entraîné un transfert de services et personnel) en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation	ORGANISE DES ACTIONS D'INFORMATION sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen, sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves/étudiants/apprentis et leur famille
---	--	---



Un cadre national de référence a été établi **conjointement entre l'Etat et les régions** pour définir les conditions dans lesquelles l'État et les régions exercent leurs missions respectives et les principes guidant leur intervention dans les domaines de l'information et de l'orientation à destination de tous les publics



En partenariat avec





Déjeuner



Atelier I

Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et prise en charge des publics fragilisés

Mme Housna BAMOUDOU, chargée de formation, Carif-Oref de Mayotte : les outils de lutte contre l'illectronisme

Mme Fabiola RIOUAL, cheffe de projet PUIC, Collectivité de Saint-Martin

Mme Marie Alice KICHENIN, chargée de mission « ressources handicap formation », Agefma Martinique : projet partenarial pour l'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap





Pause



Atelier 2

La relation avec les entreprises et les Opco

M. Jean-Luc MINATCHY, Directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Région La Réunion et **M. David RIVIERE**, Directeur Réunion Prospectives Compétences

Mme Ursula FOLK, Directrice générale, Transition Pro Guyane

Mme Marie-Céline ÉTIENNE, Directrice de la formation professionnelle de l'apprentissage, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, Région Guadeloupe



Conférence plénière

Les aides à la mobilité



Mme Felicidade PEREZ, adjointe à la direction des missions, du réseau et des partenariats, LADOM



Clôture

Pascale Romenteau
Directrice générale, Centre Inffo



En partenariat avec





24 JANVIER 2023

RFCO RENCONTRES FORMATION - COMPÉTENCES DES OUTREMERS

Merci pour votre participation

En partenariat avec

